

Affranchir et rappeler le N°, S. V. P.

E. F. VIDOCQ (BREVETÉ).

L'Intermédiaire, Bureau de Penseignemens dans l'Intérêt du Commerce.

20 FRANCS PAR ANNÉE,

Et l'on est à l'abri de la ruse des plus adroits Fraiponts.

L'Administration se charge de suivre toutes Procédures ordinaires et extraordinaires, et d'opérer les Recouremens difficiles en France et à l'Étranger. Pour obtenir une solution prompte et satisfaisante; le Directeur s'est entouré des lumières d'Avocats et d'Avoués aussi recommandables qu'éclairés; et, pour plus de célérité dans l'exécution, de celles d'un Huissier et d'un Garde du commerce, probes et expérimentés.

AVANCES AUX EMPLOYÉS DE TOUTE CLASSE.

(LES CONSEILS SONT GRATUITS).

Rue du Pont-Louis-Philippe, N° 20, près celle Saint-Antoine

Huit voitures omnibus passent devant la porte.

Me. E. F. Vidocq

4 860 - 1837.

À Monsieur le Maire d'Argere.

*Me. E. F. Vidocq - Bournaise
a fait, je me souviens avoir
très grands sacrifices pour son
fil qui l'aime déjà, ainsi que sa femme,
si elle n'avait pris la fuite, après
avoir acquitté des sommes énormes,
de redonner à sa femme son
habitation de toute autre manière,
pour que sa femme n'ait
l'effrayeur au vu de son état
rétablissement de l'Esprit de
celle qui fait l'objet de
votre lettre du 27 de ce mois.*

*Me. E. F. Vidocq - Bournaise
jamais refusé à son fils
des secours très grands
suffisants pour subvenir à
tous ses besoins, n'ayant pu
rien obtenir de la femme
homme qui aurait dû
être son conseil lorsqu'il
en a eu le conseil de perdre
son mari + ce vent
un enfant en jeu, de la
me pens - pas que l'atmosphère
aurait fait un autre si je
si vous venez adresser
à elle. Me. E. F. Vidocq - Bournaise
devenue, une fois de
son nom.*

*Après la - l'atmosphère
ma curiosité distinguée
rem. d'Argere.*

Je ne conçois pas le moindre doute, Monsieur, que le Toubert-Bournaise, fils, sur le compte duquel j'ai eu l'honneur de vous demander quelque renseignement, est bien le fils de la dame Reuve Toubert-Bournaise, aînée, de votre ville; et vous partageriez vous-même ma conviction, lorsque je vous aurai dit qu'en effet il se nomme Emile, et que le signalement que vous me transmettez est on ne peut plus identique, avec le sien.

Je me suis hâté de porter ce fait à votre connaissance, car tout mon desir est de sauver l'honorable famille à laquelle appartient ce malheureux jeune homme, surtout, M^{me} le Maire, parce que Madame Reuve Toubert-Bournaise, sa mère, vous intéresse vivement; mais pour parvenir à ce but, j'ai besoin de vos généreux efforts.

Depuis fort long temps M^r. E. Toubert-Bournaise, fils

*à qui un certain est
très - et en même la
toute de la famille, elle*

Le livre à des escroqueries multipliées en achetant, sous son nom et sous des noms supposés, des marchandises, à l'aide de manœuvres frauduleuses, des marchandises diverses qu'il se fait livrer par des négocians trop crédules et ajoutant quelque confiance à son langage instruit, mais trompeur.

Un nombre de négocians de cette ville sont la victime de ses escroqueries; et en dernier lieu il s'est fait livrer par M. M. Libersat, aîné & C^{ie} de cette ville, en mai et juin dernier, des selles, brides &c. montant ensemble à la somme de 435 francs; plus a fait commande, en juillet, de divers autres articles de ce genre, pour une somme de 1312 francs, qui n'ont pas été livrés, mais pour laquelle il y aurait des poursuites à réclamer.

L'escroquerie est punie et punira; et M. M. Libersat & C^{ie} auroient déjà porté plainte devant les tribunaux, si je ne lui avais prié de suspendre un moment leur juste courroux.

Dans cette circonstance, c'est vous, Monsieur le Maire, que je viens prier de désarmer la colère de ces Messieurs, en voulant bien voir la dame veuve Touber - Normain, lui peindre l'horrible situation de son fils, et la tâche qui rejaillirait sur elle, si son fils est livré à la Justice.

Il ne faut point que cette dame se le dissimule, son malheureux fils ne saurait échapper au glaive de la loi, et il serait d'autant plus frappé sévèrement que les récidives sont avérées, que les nombreuses victimes qu'il a faites se réveilleront toutes ensemble pour venir l'accabler de leurs charges et dépositions terribles; Je connais ce

victimés, et mon devoir seroit peut être aujourd'hui de
lui faire sortir de cet état de l'thargie dans lequel elle
sont placées; mais non: je l'ai compris; l'honneur d'une
famille estimable doit être cher à tout homme qui a quelque
conscience; et cette famille peut facilement se sauver d'une
honte inévitabile en arrangeant cette affaire avec Monsieur
Libersat, que j'ai disposé à cet égard, et qui certes, dans la
cruelle situation où va se trouver placée Madame veuve
Touber-Bonnaire, lui donneront tous moyens, toutes facilités.

Ainsi donc, Monsieur le Maire, la situation de cette dame
dépend de vous: vous ne voudrez point la livrer à la douleur
par une condamnation qui frapperait son fils, qu'il est
tous de sauver peut être encore de ses mauvaises liximes;
car j'ai la conviction qu'il a pour société dans ses sales
affaires un audacieux fripon, libéré de plusieurs condamnations.

Dans l'attente que vous m'honorerez d'une réponse,

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur le Maire,

Votre très humble & obéissant
serviteur.

Vivier

P. S. Je promets entière discrétion;
et si Monsieur Libersat recourrait
au porteur, je vous donne l'assurance
formelle que je me tairai vis à vis
des autres créanciers.

